

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Réuni le jeudi six avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET,
RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusées : Mesdames GUÉRU, MARY.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame Roseline MARY a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2022

1. M14 : en section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent cumulé de 301 517.29 € et en section d'investissement, un excédent cumulé de 120 960.82 €.

Vu les restes à réaliser en dépenses, 2 159.18 € seront affectés en section d'investissement.

2. M 49 : en section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent cumulé de 26 408.97 € et en section d'investissement, un excédent cumulé de 102 077.68 €.

Vu les restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement sera affecté en investissement.

3. C.C.A.S. : en section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent cumulé de 13 754.25€. Étant donné que le budget est dissous, l'excédent sera reversé au budget communal.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2022

- Budget M14 : les résultats de l'année 2022 montrent un excédent de 52 419.20 € en section de fonctionnement et un excédent de 45 027.37 € en section d'investissement et des cumuls identiques au compte administratif.
- Budget M49 : les résultats de l'année 2022 montrent un excédent de 2 047.31 € en section de fonctionnement et un excédent de 168 821.79 € en section d'investissement et des cumuls identiques au compte administratif.
- Budget du C.C.A.S. : le résultat de l'année 2022 montre un excédent de 1 161.35 € en section de fonctionnement et un résultat de clôture identique à celui du compte administratif.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le conseil a voté, à l'unanimité, le taux des taxes donné par la DGFIP à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- Taxe d'habitation : 19.35 %
- CFE : 26 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2023

- a) Budget M57 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 256 191.36 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 445 335.44 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

.../...

b) Budget M49 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 90 730.24 € et en section d'investissement, il s'équilibre à 231 008.79 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

SDE 18

Le Maire donne lecture de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, route de Salbris.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer cette convention,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant la dissimulation des réseaux électriques, route de Salbris : la participation d'Orange est de : 8 683.20 € T.T.C. et le montant restant à charge de la Commune est de : 21 577.64 € T.T.C.,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant ces mêmes travaux en plan REVE ou hors plan REVE : la prise en charge par le SDE 18 est de : 17 212.11 € H.T. et la participation demandée à la Commune s'élève à : 13 878.67 € H.T.,
- à signer le plan de financement prévisionnel concernant la dissimulation des réseaux électriques, route de Salbris tranche 1 et 2 : la prise en charge par le SDE 18 est de : 53 076.32 € H.T. et la participation pour la Commune se monte à : 35 384.21 € H.T.

EXAMEN DE DEVIS

a) Réparation du véhicule master :

Le montant du devis de réparation du véhicule master s'élève à 2 530.11 € T.T.C.

b) Achat onduleur :

Il est décidé d'acheter un nouvel onduleur pour la mairie, de façon à ce que soient préservés les 2 ordinateurs en cas de coupure de courant. Le devis se monte à 216.00 € T.T.C.

COTISATIONS 2023

Le conseil municipal décide de cotiser, comme chaque année, à ADEFIBOIS. Le montant demandé est de 84.00 €.

Le Maire,